



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

26 juin 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 25
- Votants : 37

Mise en ligne le :

10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Jérôme DEMULIER, Mme véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Dominique DELECOURT, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Jean-Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Stéphane POULET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT,

Ont donné procuration : Monsieur Jean-Luc BOULET à Monsieur Steve BOSSART, Monsieur Kévin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur André GUILLOU à Madame Joëlle FONTAINE, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas FRANCKE à Madame Sandra BABLIN, Monsieur Paul DRON à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Madame Christine STIEVENARD à Madame Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

1 - VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE CARDIFF POUR L'ACCUEIL DE LA SOCIETE ELIVIE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale de 4933 m², parcelle cadastrée AC 737 située rue de Cardiff sur le territoire de la commune de Douvrin à la société AINO Douvrin ou toute société du groupe Aïnowa portant un projet immobilier pour l'accueil d'une société spécialisée dans la prestation de santé à domicile au prix de 30 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la réitération de la vente se fera au plus tard au 31 décembre 2025,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne exécution de ces marchés.

8 - DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°1 AUX BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE BATIMENTS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 615221 : Bâtiments publics + 5000.00

Article 61551 : Matériel roulant + 500.00

Article 61551 : Autres biens mobiliers + 1000.00

Article 6156 : Maintenance + 3000.00

Article 6184 : Versements à des organismes de formation + 3600.00

Article 6185 : Frais de colloques et séminaires + 9000.00

Article 6231 : Annonces et insertions + 2400.00

Article 6288 : Autres + 500.00

Article 63512 : Taxes foncières + 5000.00

Article 6378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés + 60000.00

Total + 90000.00

Recettes :

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Article 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel + 90000.00

Total + 90000.00

Budget annexe Bâtiments :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 615228 : Autres bâtiments + 30000.00

Article 6162 : Assurance obligatoire dommages-construction + 42000.00

Article 63512 : taxes foncières + 15000.00

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 (ordre) : Virement à la section d'investissement - 42000.00

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 6811 (ordre) : Dotations aux amort. Immobilisations incorporelles + 5000.00

Total + 50000.00

Recettes :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté - 1951.23

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes divers

Article 7018 : Autres ventes de produits finis + 1951.23

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Article 752 : Revenus des immeubles + 50000.00

Total + 50000.00

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 2313 (ordre) : Constructions + 400000.00

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 2031 : Frais d'études + 130000.00

2 - PROJET D'IMPLANTATION SDAN : PROPOSITION DE PARCELLES POUR LES MESURES COMPENSATOIRES POUR DESTRUCTIONS D'ESPECES PROTEGEES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à réserver les dit-parcelles et emplacement aux mesures compensatoires liées au projet de construction de la SDAN,
- **Précise** que l'ensemble des travaux d'aménagement de ces compensations ainsi que la gestion de ces espaces seront pris en charge en totalité par le porteur du projet pendant une période de 30 ans,
- **Autorise** le Président à signer une convention d'aménagement et de gestion pour la mise en œuvre de ces mesures compensatoires et d'accompagnement.

3 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR DESSERVIR L'EXTENSION DE INITIAL

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de servitude avec Enedis pour l'équipement permettant d'alimenter les terrains de la rue de Prague prolongée
- **Autorise** le Président à donner procuration à un clerc de Notaire de l'étude choisi par Enedis pour le représenter lors de la signature de l'acte de servitude.

4 - TRAVAUX DE CURAGE DU FOSSE EST : PRESENTATION DU MARCHE DE TRAVAUX

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché de travaux et les éventuels avenants avec l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse

5 - BATIMENT CEGELEC : PRESENTATION DES TRAVAUX DE RENOVATION

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les marchés avec les entreprises ou les groupements qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses,
- **Autorise** le Président à signer les demandes de subventions au titre de l'opération

6 - FIXATION DU PRIX DE LA REDEVANCE EAU POTABLE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Instaure**, à compter du 1er juillet 2025, une surtaxe sur consommation d'eau potable selon la règle suivante :

1 – Prime fixe annuelle attachée à l'existence d'un branchement :

Diamètre du branchement	Coût unitaire annuel en euros
12-15 mm	22
20-25 mm	33
30 mm	45
40 mm	78
60-65 mm	133
80 mm	200
100 mm	400
150 mm	800

2 – Surtaxe sur le prix de vente du mètre cube d'eau facturé : 0.50 centime H.T.

7 - RENOUVELLEMENT DU MARCHE ASSURANCES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les contrats avec les différentes sociétés présentant l'offre économique la plus avantageuse,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants pendant la durée du marché,

Chapitre 23 – Immobilisations en cours
Article 2313 : Construction

- 167000.00
Total +

363000.00

Recettes :

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Article 021 (ordre) : Virement de la section de fonctionnement - 42000.00

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 281321 (ordre) : Immeubles de rapport + 5000.00

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 2031 (ordre) : Frais d'études

+ 400000.00

Total + 363000.00

9 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'eau potable,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

André KUCHCINSKI